

**COMMUNE DE MONTADY**  
**Réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2018**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2018.**

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

**2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Depuis la réunion du 19 novembre 2018, le Maire a pris les décisions suivantes :

- 26 novembre 2018 : Avenant N°18 au contrat Dommages aux biens N°001
- 05 décembre 2018 : Avenant N°1 montant de plus-value de 1094,40 pour le marché « Fourniture installation et maintenance de vidéo protection urbaine » société Absys.

**3) Communauté de Communes La Domitienne : Validation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 23 voix pour,

- Emet un avis favorable au Plan Climat Air Energie Territorial de la Domitienne,
- Décide de poursuivre et d'amplifier si besoin les actions de développement durable communales,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

**4) Motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 23 voix pour,

- Valide la motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

**5) Motion de soutien à la demande de LO COLLECTIU OCCITAN.**

- Valide la motion de soutien à l'action du collectiu occitan,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 23 voix pour,

- charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

**6) Intégration de la parcelle C1067 dans le domaine public.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Se prononce favorablement pour l'intégration au domaine public de la parcelle conformément au tableau suivant :

**Références cadastrales**

section C n°1067

**Superficie m<sup>2</sup>**

57

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

**7) Echange de parcelles E108 et E109 avec E n° 966.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation cadastre/échange de terrains communaux et privés et que les parcelles sont de superficies identiques ;

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Se prononce favorablement pour l'échange des parcelles appartenant à M. Hacquemand Christian section E n°108 et 109 pour un total de 202 m<sup>2</sup> avec la parcelle E n°966 de 202m<sup>2</sup> du domaine privé communal,

- Valide le fait qu'aucune soultte ne sera demandée étant donné que la superficie dont il est question dans cet échange est identique,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

**8) Prêt des locaux municipaux : modification des tarifs de location de la salle multiculturelle « Claude Nougaro ».**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Fixe les conditions de mise à disposition de la salle Claude Nougaro ainsi :
- Précise que le règlement d'utilisation des locaux sera modifié et sera remis à chaque bénéficiaire.
- Ajoute qu'un règlement précisera les conditions de mise à disposition de matériel.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

**9) Prêt des locaux municipaux : modification du tarif de location de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Fixe les conditions de mise à disposition des locaux municipaux ainsi :
- Précise que le règlement d'utilisation des locaux sera modifié tel qu'annexé à la présente délibération sera remis à chaque bénéficiaire.
- Ajoute qu'un règlement précisera les conditions de mise à disposition de matériel.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

**10) Remboursement de frais de restauration et de CLAE/ALP**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Emet un avis favorable au remboursement de ces familles,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

Date d'affichage :